



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 08/10/2021

COVID-19

Assouplissement du protocole sanitaire

En vertu d'un [décret du 6 octobre 2021](#), le département du Nord ne figurera plus, à compter du 11 octobre prochain, sur la liste des départements caractérisés par une circulation élevée du virus.

Le taux d'incidence dans le Nord est inférieur au seuil de 50 pour 100 000 habitants depuis le 26 septembre 2021 (49 cas pour 100 000 habitants) et représente 39 cas pour 100 000 habitants au 3 octobre 2021.

Par conséquent, à partir du lundi 11 octobre 2021 :

→ Dans le cadre scolaire

- le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées sera de niveau 1 (vert).
Cela implique que le port du masque n'y est plus obligatoire pour les élèves des écoles primaires. Il reste néanmoins obligatoire dans les espaces clos pour les collégiens et lycéens.
- dans le cadre scolaire, la pratique d'activités physiques et sportives en intérieur et à l'extérieur se fera sans restriction.

Pour plus d'information : [lien vers le protocole sanitaire des établissements scolaires](#)

→ les jauges limitant le nombre de personnes présentes dans les établissements recevant du public suivants sont supprimées. Cela concerne :

- les salles de concert accueillant du public debout ;
- les discothèques (espaces intérieurs des salles de danse relevant du type P).

Ces mesures sont d'application directe et ne requièrent donc pas d'arrêté préfectoral pour être mises en œuvre.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)